

gens qui se qualifient pour assister aux jeux ne représentent pas uniquement des collectivités locales, ni même des provinces particulières. Ils représentent le Canada. Lorsqu'ils figureront dans le cortège d'ouverture à Tokyo, ils défilent comme ambassadeurs du Canada à l'étranger. C'est pourquoi je suis certain que les habitants de notre pays approuveront toute mesure que le gouvernement fédéral pourra prendre pour participer aux frais que comporte ce louable projet.

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je suis sûr que le gouvernement partage les sentiments du député de Vancouver-Kingsway (M. Webster). Voici la situation à l'heure actuelle. L'Association olympique du Canada, dans le cadre du programme des sports amateurs et de la santé physique, a demandé et reçu \$122,905 pour aider à envoyer des athlètes canadiens aux Jeux olympiques de 1964. Ce montant comprend l'assistance ou titre des Jeux olympi-

ques d'Innsbruck en janvier et février derniers, et des Jeux d'été de Tokyo, en octobre prochain.

Dans chaque cas, c'est le conseil de direction de l'Association olympique du Canada qui fixe le nombre de compétiteurs. Ceux-ci sont choisis par les organismes de direction des divers sports olympiques.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} LaMarsh) a assisté aux épreuves olympiques à Saint-Lambert, vendredi dernier, en compagnie du député de Longueuil (M. Côté), et que le premier ministre (M. Pearson) était présent aux manifestations de samedi. De plus, monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Chambre se réjouira d'apprendre que le député d'York-Ouest (M. Kelly) a accepté de représenter officiellement le Canada aux Jeux olympiques de Tokyo.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10h. 34 du soir.)
